



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 novembre 2007  
Français  
Original: anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 juin 2007, à 10 heures

*Président* : M<sup>me</sup> Ferrari . . . . . (Saint-Vincent-et-les Grenadines)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Demandes d'audition

Question de la Nouvelle-Calédonie

Application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

Questions d'Anguilla, des Bermudes, des îles Cayman, de Guam, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène, des Samoa américaines, de Tokelau, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines et des îles Vierges britanniques.

Question de Guam

*Audition de pétitionnaires*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

#### *Demandes d'audition*

2. **La Présidente** attire l'attention sur les aide-mémoire 07/07 et 08/07, qui contiennent des demandes d'audition respectivement sur la question des îles Falkland (îles Malouines) et sur celle de Guam. Elle considère que le Comité souhaite accueillir ces demandes.

3. *Il en est ainsi décidé.*

**Question de la Nouvelle-Calédonie** (A/AC.109/2007/9 et A/AC.109/2007/L.13)

4. **La Présidente** attire l'attention sur le document de travail relatif à la Nouvelle-Calédonie établi par le Secrétariat et figurant dans le document A/AC.109/2007/9; elle attire également l'attention sur le projet de résolution A/AC.109/2007/L.13.

5. **M<sup>me</sup> Takaku** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), dans sa présentation du projet de résolution A/AC.109/2007/L.13, dit que les faits nouveaux survenus dans le territoire depuis adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/126 ont appelé plusieurs changements dans le projet de résolution. Les paragraphes 4, 9 et 20 sont nouveaux; et des changements ont été apportés aux paragraphes 3, 8, 12, 21, 22, 23 et 25. Dans le paragraphe 12, les mots "avec satisfaction" doivent être supprimés.

6. *Le projet de résolution A/AC.109/2007/L.13, tel que révisé oralement, est adopté.*

### **Application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

#### *Projet de résolution A/AC.109/2007/L.10*

7. *Le projet de résolution A/AC.109/2007/L.10 est adopté.*

### **Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies** (A/62/65, E/2007/47 et A/AC.109/2007/L.11)

#### *Projet de résolution A/AC.109/2007/L.11*

8. *Le projet de résolution A/AC.109/2007/L.11 est adopté.*

9. **M. Paletsky** (Fédération de Russie), expliquant la position de sa délégation, dit que cette dernière n'est pas opposée à l'adoption par consensus du projet de résolution mais continuera de suivre la position constante qui est la sienne lorsque la question sera abordée par la Quatrième Commission, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

### **Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes** (A/AC.109/2007/2-10, A/AC.109/2007/12 et A/AC.109/2007/L.12)

#### *Projet de résolution A/AC.109/2007/L.12*

10. *Le projet de résolution A/AC.109/2007/L.12 est adopté.*

### **Questions d'Anguilla, des Bermudes, des îles Cayman, de Guam, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène, des Samoa américaines, de Tokelau, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines et des îles Vierges britanniques.** (A/AC.109/2007/2-8, A/AC.109/2007/10, A/AC.109/2007/14-16 et A/AC.109/2007/L.9)

### **Question de Guam**

#### *Audition de pétitionnaires*

11. *À l'invitation de la Présidente, M<sup>me</sup> Flores Pérez prend place à la table des pétitionnaires.*

12. **M<sup>me</sup> Flores Pérez** dit que le document de travail relatif à Guam (A/AC.109/2007/16) est incomplet car, premièrement, on n'y trouve pas d'analyse indépendante de l'impact qu'une militarisation intensifiée de Guam par les États-Unis aura sur l'autodétermination des Chamorro; deuxièmement, ce document ne dresse pas un tableau complet de la militarisation de Guam; et troisièmement, on y trouve

de nombreuses citations fondées sur des sources secondaires telles que des articles de journaux et des sondages et non pas sur des sources primaires telles que des documents et des rapports du Gouvernement.

13. Le climat politique, social et économique tendu qui règne à Guam découle directement de l'impact cumulé de la relation politique et économique inévitabile qui existe entre Guam et sa puissance administrante, les États-Unis d'Amérique, dont les intérêts militaires prennent le pas sur la politique locale au détriment des intérêts de Guam. Le renforcement du dispositif militaire prévu par les États-Unis tel que dévoilé en 2005 aura des effets importants et potentiellement irréversibles au plan social, politique économique et environnemental et a été décidé sans l'assentiment du peuple Chamorro.

14. Le renforcement de la militarisation de Guam, y compris la remise en état des installations et de l'infrastructure militaires existantes et la construction de nouvelles installations ferait du tort aux habitants de Guam et ferait encore plus de l'île une cible pour les adversaires actuels et potentiels des États-Unis alors que les habitants n'ont pas voix au chapitre. De plus, le transfert prévu à Guam de quelque 35 000 membres du personnel militaire, de leurs familles et du personnel de soutien en plus des 20 000 travailleurs contractuels que l'on ferait venir pour procéder au renforcement envisagé, modifierait radicalement la démographie de l'île et aurait pour effet de marginaliser davantage encore les Chamorro.

15. On relève également un impact notable sur le processus politique à Guam ainsi qu'un risque pour l'autodétermination du peuple Chamorro, dans la mesure où les forces militaires américaines ont adopté pour principe que leur personnel en poste à Guam a le droit constitutionnel de participer aux élections locales de Guam. Or, la citoyenneté américaine accordée aux Chamorro à Guam peut être révoquée par le congrès des États-Unis à tout moment; les Chamorro peuvent voter aux élections locales mais pas pour l'élection du Président et Commandant en chef des forces des États-Unis, dont la politique de militarisation accrue a une incidence si grave sur leur vie de tous les jours

16. De plus en plus de Chamorro sont enrôlés dans les forces militaires des États-Unis; leur niveau d'enrôlement comme le taux de leurs pertes dans les guerres américaines sont parmi les plus élevés de tous les groupes ethniques américains. Pourtant des preuves

montrent que les colonies telles que Guam sont délibérément sous-financées ce qui a pour effet d'enfermer l'île dans un cycle de dépendance. Le sous-développement économique qui en résulte, combiné avec des promesses constantes de dépenses militaires, a amené le peuple de Guam à accepter, de plein gré ou non, tout ce que les États-Unis juge bon de lui donner. Les 15 milliards de dollars affectés au renforcement militaire ont été présentés à la population locale comme devant lui être directement profitable, alors que les responsables militaires ont clairement fait savoir que l'essentiel de cet argent serait consacré au transfert à Guam du personnel militaire des États-Unis et à l'extension et à l'amélioration des bases militaires en place dans l'île.

17. La dépense de 15 milliards de dollars pour le renforcement du dispositif militaire ne peut se justifier compte tenu de l'inégalité de plus en plus flagrante qui règne dans l'île, d'une cherté de vie croissante, d'un financement insuffisant des salaires des enseignants, d'une pénurie de médecins et de fournitures dans le seul hôpital local et de la nécessité pour le Gouvernement d'emprunter 770 millions de dollars sur le marché des obligations et l'endettement du peuple pour des générations à venir. Les services publics tels que l'organisme de distribution d'eau de Guam et le département des travaux publics ne reçoivent pas de fonds suffisant pour respecter les lois fédérales des États-Unis et, décrits comme n'ayant pas la capacité de répondre aux besoins du renforcement du dispositif militaire, se voient soumis à des pressions tendant à les privatiser. Ces pressions ont abouti à l'engagement d'une entreprise privée chargée de reprendre une partie des fonctions de l'organisme de distribution de l'eau; cette mesure, combinée avec la construction d'une nouvelle décharge dans une zone écologiquement sensible, compromet le contrôle par les autorités locales ainsi que la qualité des ressources en eau de Guam et de son habitat naturel.

18. Les Chamorro et les insulaires sont de plus en plus nombreux à fuir la pauvreté et l'inflation en vendant leur terre sur un marché de l'immobilier en hausse et en partant pour les États-Unis en quête d'une vie meilleure. Les Chamorro perdent donc le contrôle de leurs terres et leur survie culturelle et l'obtention d'une pleine autonomie sont donc constamment menacées. Le fléau du sous-développement économique est en grande partie dû au fait qu'on ne laisse pas Guam gérer lui-même sa propre économie.

Les lois fédérales américaines ont supplanté toutes les lois locales et le Gouvernement des États-Unis a pris le contrôle des ressources économiques de Guam, notamment de sa zone économique exclusive, en favorisant les intérêts de sociétés américaines aux dépens de Guam. Même le renforcement du dispositif militaire peut être considéré comme une extension des intérêts économiques américains puisque les entreprises bénéficiant de contrats de défense font d'énormes bénéfices et que seulement un faible pourcentage des contrats vont aux entreprises locales.

19. L'appui local que reçoit le renforcement du dispositif militaire est en grande partie le fait de la Chambre de commerce de Guam et d'autres groupements d'entreprises qui ont tout à gagner de ce renforcement; elles ont sur les médias une mainmise qui leur permet d'étouffer le débat au sein de la communauté. Le *Pacific Daily News*, le principal journal de l'île, est une filiale de la société Gannett qui a son siège aux États-Unis et qui publie également les journaux officiels de divers secteurs des forces militaires des États-Unis; ses éditoriaux s'attaquent sans relâche aux organismes publics en prônant leur privatisation pour soutenir le renforcement du dispositif militaire.

20. Pour que le peuple de Guam puisse obtenir l'autodétermination dans de telles conditions, il est essentiel de réaffirmer les principes de la Charte des Nations Unies en faveur de la promotion de l'égalité des droits, de la dignité humaine et de l'autodétermination de tous les peuples ainsi que des droits suprêmes des peuples qui ne disposent pas encore d'eux-mêmes; il faut aussi réaffirmer la résolution 1541 (XV) de l'Assemblée générale qui précise les manières pour un territoire non autonome de parvenir à la pleine autonomie et le droit des Chamorro à disposer d'eux-mêmes. L'oratrice demande instamment que des moyens adéquats soient mis en oeuvre pour redoubler d'efforts afin que soit appliqué le mandat prévoyant l'élimination du colonialisme, notamment sous la forme d'un financement par la puissance administrante d'une campagne d'éducation menée sur l'île pour informer le peuple de Guam de son statut politique; elle lance un appel pour qu'une mission d'établissement des faits soit envoyée à Guam dès que possible pour rencontrer les dirigeants et les militants locaux dans le but d'enquêter, de réunir des documents et de faire rapport sur l'impact actuel et l'impact cumulé qu'a la militarisation pratiquée par les

États-Unis sur Guam. Elle demande aussi instamment que des mesures soient prises pour renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies en matière de décolonisation et pour atténuer l'impact cumulé de la colonisation et de la militarisation. Enfin, elle exhorte les États membres, particulièrement les puissances administrantes, à s'abstenir d'utiliser les territoires non autonomes restants pour y installer des bases et des installations militaires et à adopter une résolution condamnant le renforcement actuel du dispositif militaire auquel la puissance administrante se livre à Guam en violation de son mandat.

21. *M<sup>me</sup> Flores Pérez se retire.*

22. *À l'invitation de la Présidente, M<sup>me</sup> Cristobal prend place à la table du Comité.*

23. **M<sup>me</sup> Cristobal** dit qu'elle espère vivre suffisamment longtemps pour voir son peuple libéré de l'oppression, de la marginalisation, de la colonisation et de la subordination. En tant que communauté colonisée et marginalisée, le peuple Chamorro souffre des problèmes sanitaires résultant de l'oppression sociopolitique et culturelle à laquelle il a été soumis. Il souffre, à des taux élevés, de violence familiale, d'abus de drogue, de suicide d'adolescents, d'abandon scolaire et d'autres problèmes sociaux. De plus, les études menées ont montré que, dans l'ensemble de la population, ce sont les jeunes Chamorro qui connaissent les taux le plus élevé d'alcoolisme et de toxicomanie, sont plus activement suicidaires, commettent davantage toutes sortes de délits, sont davantage impliqués dans des actions de bandes et constituent la majorité des récidivistes criminels sur l'île. Les Chamorro constituent également la plupart des 185 cas de SIDA signalés à Guam et représentent plus de la moyenne des sans-abri.

24. On relève de fortes incidences de maladies chroniques à Guam et les recherches effectuées attribuent les forts taux de sclérose latérale amyotrophique, de maladie de Parkinson et de démence à la contamination nucléaire des ressources due aux forces militaires des États-Unis. Il ne fait aucun doute que ce sont ces dernières qui ont causé la contamination toxique qui règne dans tout Guam. On relève une forte incidence du cancer dans les villages de Santa Rita et de Yigo, qui sont très proches des deux grandes bases militaires. A Guam le nombre de cancers du nasopharynx est 1,995 fois supérieur à celui que l'on trouve dans la population des États-Unis et des

niveaux élevés d'arsenic, de plomb, de cuir, de mercure, d'étain et de biphényles polychlorés ont été trouvés à Apra Harbor et dans la décharge d'Ordot. Le témoignage apporté en 2001 devant le congrès par le lieutenant à la retraite Charles Bert Schreiber de la marine des États-Unis a permis de mettre au jour le stockage par les forces militaires des États-Unis à Guam de substances chimiques nucléaires et leur camouflage de la contamination provoquée par ces substances. Les Chamorro n'ont pas été officiellement informés qu'ils consomment de l'eau de pluie contaminée depuis la détonation d'une bombe à hydrogène sur Enewetak dans les îles Marshall. La Loi sur l'indemnisation en cas d'exposition à des radiations adoptées par la puissance administrante ne concerne pas la communauté civile locale.

25. L'arrivée prévue de personnel militaire et de leurs familles à Guam se traduira par une augmentation de 23 % de la population sur les six années et demie à venir. La croissance inégalement répartie de la population dans un secteur de la société aura des effets disproportionnés sur tous les secteurs de cette société. Pour recevoir ces arrivants, on construit des clôtures militaires qui requièrent l'utilisation de terres qui étaient destinées à être restituées. Des espaces récréatifs côtiers servent à des exercices d'entraînement à tirs réels et des pressions de plus en plus fortes s'exercent pour privatiser les sociétés d'électricité et d'eau. La capacité et l'aptitude de la communauté à maintenir la qualité de l'environnement et des ressources se trouveront compromises de manière irréversible.

26. Le projet qu'ont les États-Unis de militariser un territoire non autonome contrevient au plan d'action de la Deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme et aux dispositions de l'article 73 e de la Charte, qui requièrent de la puissance administrante qu'elle favorise le bien-être du peuple du territoire concerné. Dans un mémorandum secret du 21 novembre 1945, le vice-amiral G. D. Murray a reconnu l'importance stratégique de Guam et a noté que les ressources de l'île n'avaient guère, voire aucune importance relative pour le bien-être des États-Unis. Il est clair que l'on ne prépare PAS Guam à parvenir à la pleine autonomie. L'oratrice demande à l'Organisation des Nations Unies d'effectuer une évaluation complète des progrès réalisés par Guam sur la voie de la décolonisation compte tenu du fait que la puissance administrante n'a aucun projet prévoyant d'aider le peuple de Guam à parvenir à la libre

détermination et n'a pas participé activement à la mise en oeuvre du plan d'action de la Deuxième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme

27. *M<sup>me</sup> Cristobal se retire.*

28. *À l'invitation de la Présidente, M. Camacho prend place à la table du Comité.*

29. **M. Camacho** dit qu'il se présente devant le Comité comme un sujet du colonialisme des États-Unis au XXI<sup>e</sup> siècle, comme un témoin d'un environnement de conflit, de peur et de violence de plus en plus mondial et comme un habitant Chamorro autochtone de Guam. Ni les États-Unis ni les Nations Unies n'ont fait un effort soutenu pour préparer le peuple Chamorro de Guam à disposer de lui-même dans le cadre de la résolution de 1541 (XV) de l'Assemblée générale. L'histoire des relations entre les États-Unis et Guam est marquée au coin de l'apathie, de l'ignorance, du racisme et de l'unilatéralisme. La question du statut politique de Guam n'est toujours pas résolue. L'orateur demande instamment au Comité de procéder à une mission d'établissement des faits en faisant des recherches dans la littérature populaire, juridique et spécialisée sur la colonisation des États-Unis et la décolonisation des Chamorro à Guam, d'étudier l'impact politique de la militarisation des États-Unis à Okinawa et au Japon, y compris les projets de transfert du personnel militaire à Guam sans le consentement du peuple de Guam et de rejeter sans ambiguïté la demande des États-Unis de retirer Guam de la liste des territoires non autonomes.

30. *M. Camacho se retire.*

*Projet de résolution A/AC.109/2007/L.9*

31. *Le projet de résolution A/AC.109/2007/L.9 est adopté.*

*La séance est levée à 11 h 20.*